



DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES
D.A.S.T INFRASTRUCTURES
DIRECTION GESTION VOIRIE

Procédures de DT et DICT
&
ETAT des GESTIONNAIRES
et CONCESSIONNAIRES de RESEAUX
COMMUNE D'AIX EN PROVENCE
(Dernière mise à jour - 19 Août 2013)

INFORMATIONS IMPORTANTES



Le décret publié le 7 octobre 2011 et entré en vigueur le 1^{er} Juillet 2012 change la réglementation des DT-DICT. Il a pour objectif d'accroître la sécurité sur les chantiers, d'éclaircir les responsabilités de chaque acteur, d'instaurer un guichet unique pour une connaissance centralisée et fiable de la localisation des réseaux en pointant plus particulièrement les réseaux sensibles

Dans le cadre du plan d'actions anti-endommagement des réseaux, le téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr est mis en place pour prévenir les accidents et incidents lors de travaux réalisés à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques.

Désormais codifiée dans le code de l'environnement aux articles L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R. 554-38, la réglementation a profondément évolué. Elle implique aussi bien les exploitants de réseaux, que les maîtres d'ouvrage, qui doivent rendre plus sûrs leurs projets à proximité des réseaux, et les exécutants de travaux, qui doivent sécuriser leurs chantiers.

Concrètement, toute personne envisageant de réaliser des travaux a l'obligation de consulter, depuis le 1^{er} juillet 2012, le nouveau téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr afin d'obtenir la liste des exploitants auxquels ils doivent adresser les nouvelles déclarations réglementaires de projet de travaux (DT) et d'intention de commencement de travaux (DICT).

Ce guichet unique remplace le dispositif de recensement des réseaux et de leurs exploitants géré avant le 1^{er} juillet 2012 par chaque commune.



ATTENTION

Veillez prendre connaissance à la fin de ce document de la mise en garde concernant l'existence de différents gestionnaires de voies sur le territoire de la commune d'Aix en Provence pour les demandes de permission de voirie ou d'accords techniques.

RESEAUX MUNICIPAUX

- DIRECTION DES PROJETS HYDRAULIQUES ET DU PLUVIAL
(Réseaux eau potable, assainissement et pluvial)
3 rue LOUBET - 13616 AIX EN PROVENCE – cedex 1. ☐ 04.42.91.95.23 - ☐ 04.42.91.90.80
- DIRECTION ECLAIRAGE PUBLIC - (réseau éclairage public)
12 rue P. et M. CURIE - 13616 AIX EN PROVENCE – cedex 1. ☐ 04.42.91.91.78 - ☐ 04.42.91.91.08
- DIRECTION CIRCULATION et STATIONNEMENT (réseaux de feux et gestion circulation)
12 rue P. et M. CURIE - 13616 AIX EN PROVENCE – cedex 1. ☐ 04.42.91.90.13
- DIRECTION des ESPACES VERTS (réseaux d'arrosage)
7 rue des ROBINIERS - Ferme St MITRE - 13090 AIX EN PROVENCE ☐ 04.42.93.70. - ☐ 04.42.93.70.10
- DIRECTION des SERVICES INFORMATIQUES M. ROUX - (réseau métropolitain - fibres optiques)
Hotel de Ville - 13616 AIX EN PROVENCE cedex 1. ☐ 04.42.91.88.15
- DIRECTION ENERGIE -TELEPHONIE (réseaux télécommunication Ville)
12 rue Pierre et Marie CURIE - 13616 AIX EN PROVENCE cedex 1.☐ 04.42.91.96.24 – ☐ 04.42.91.90.40

AUTRES RESEAUX

CAPAIX CONNECTIC (fibre optique)

- Europarc Sainte Victoire
Bat 1, le CANET// 13590 MEYREUIL
Tel 04.42.12.56.86 Fax 04.42.12.56.89

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX - CPA : (réseaux d'eau d'arrosage sur la Pioline et le Pole d'activité)

- Direction Infrastructure des Zones d'Aménagement et des Entrées de ville
Hôtel de BOADES
8, place Jeanne d'ARC
-CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex 1
Tél : 04.88.78.10.20 - Fax : 04.88.78.10.18 - mail : dir-izaev@agglo-paysdaix.fr

COFELY Chauffage urbain)

- 64 rue E. Schneider – ZA Les Chabauds Nord – 13320 BOUC BEL AIR
04.42.94.99.99 - 04.42.94.99.90

COMPLETEL

- 1-3 Rue Cougit - 015 MARSEILLE
04.88.66.12.00 - 04.88.66.12.01

ERDF Guichet Accès Réseaux Electricité Provence

- 68 Av de St Jérôme CS 60063
13182 Aix en Provence Cedex 5
Tél 04.42.37.90.63 Fax 04.42.37.90.50

E.D.F. - RESEAU TRANSPORT ELECTRICITE (Tension supérieure à 50000 V)

- GROUPE D'EXPLOITATION TRANSPORT PROVENCE ALPES du SUD
251 rue Louis LEPINE - ZAC des CHABAUDS - 13320 BOUC BEL AIR
04.42.65.67.28 - 04.42.65.67.29

FRANCE TELECOM

- France Télécom - UI Provence Côte Azur
France Télécom - Zone Sud Est - BP 153

83007 Draguignan
Tel : 04 97 46 16 00

FREE-INFRASTRUCTURE

▪ C/o Free SAS
Immeuble Le Grand Large
7/9 boulevard de Dunkerque
13572 Marseille Cedex 02
Tel 06.07.16.45.49 - Fax 04.91.90.69.38

G.r.D.F. DISTRIBUTION EXPLOITATION (Pression inférieure à 19 bars)

▪ Agence PACA OUEST – Cellule DR-DICT-DO
68 avenue SAINT JEROME – CS60063 - 13182 AIX EN PROVENCE Cedex 5
04.42.37.82.89 - 04.42.37.82.90

Gaz Naturel HP. PRODUCTION TRANSPORT (Pression supérieure à 19 bars)

▪ G.R.T GAZ Agence du Midi
5 rue de LYON - 13015 MARSEILLE
04.91.28.34.41 - 04.91.84.53.75
Plan des zones d'implantation d'ouvrages de transport de gaz naturel consultable à la direction
Gestion Voirie.
En cas d'urgence, Centre de Surveillance Régional 24h/24h – N° Vert 0 800 24 61 02

INEO INFRA COM. (Service Gestion des réseaux BOUYGUES TELECOM)

▪ Service Gestion des Réseaux Bouygues Telecom
72 Avenue Raymond Poincaré – BP 67854. - 21078 DIJON
03.80.73.74.96 - 03.80.73.73.55 (contact Sandrine PEYSSOU)

SEMEPA - ACTIVITE STATIONNEMENT –

▪ M. MEYER 4, rue Lapierre
13092 AIX EN PROVENCE Cedex 2
04.42.17.02.80 - 04.42.23.53.12

SFR - Service DR / DICT (centralise les demandes pour SFR et Neuf Cegetel)

▪ 40 - 42 Quai du PONT DU JOUR - 92659 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex
Indigo: 0 825. 824.834 - 0 825.065.333 Mel: dict@sfr.com

SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE et d'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE

▪ LE THOLONET – CS 70064 – 13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5
04.42.66.70.00 - 04.42.66.60.23 (fax direct DICT-DR)
Site internet : www.canal-de-provence.com

S.S.B.A - Service Spécial des Bases Aériennes Sud Est

▪ 1 rue VINCENT AURIOL - B.P. 60781 - 13625 AIX EN PROVENCE Cedex 1
04.42.33.78.67 - (pas de demandes par fax)

UNIVERSITES d'AIX MARSEILLE // Réseau de Fibres Optiques

▪ SOGETREL Service DICT :
151, Avenue des Ayalades 13015 MARSEILLE
04.91.46.43.94 (fax)

Mise en garde concernant l'existence de différents gestionnaires de voies sur le territoire de la commune d'Aix en Provence pour les demandes de permission de voirie ou d'accords techniques.

La permission de voirie ou l'accord technique est délivré par l'autorité qui à la responsabilité de la gestion et de la police de la conservation du domaine public. Votre attention est donc attirée sur le fait que sur le territoire de la commune d'Aix en Provence plusieurs voies sont placées sous d'autres compétences que celle de la Ville. Pour les

voies qui suivent la demande de permission de voirie doit être adressée aux services gestionnaires indiqués ci-après.

.1 Voies relevant de la compétence du département des Bouches du Rhône :

- RD 7 Route de Gardanne
- RD 7n Route d'Avignon, Avenue Malacrida à partir du carrefour du pont des 3 Sautets, Route de Nice
- RD 8n Avenue Fortuné Ferrini, Route de Marseille,
- RD 96 Route de Sisteron (au nord de l'échangeur avec la RD 13),
- RD 9 Route des Milles, à partir du carrefour avec la rue Pascal FIESCHI
- RD 9a Rue Guillaume DU VAIR (entre le giratoire avec le Boulevard Paul ANGENOT et le giratoire de la Glacière)
- RD 9f et RD9g zone de la Gare TGV
- RD 10 Avenue Jean et Marcel de Fontenaille en partie (entre le carrefour avec le chemin de Beauregard et la limite de Commune),
- RD10 Avenue Jean Dalmas en partie (entre le carrefour avec l'avenue Marius Jouveau et le carrefour avec la route d'Éguilles), Avenue Jean Monnet, Route de Berre,
- RD 13 Route de Saint Canadet,
- RD 14 Avenue Fernand Benoît (hors agglomération), Route du Puy Sainte Réparate,
- RD 14a entre Route Colonel Maurice BELLEC et la route du PUY SAINTE REPARADE,
- RD 14c en en direction de ROGNES jusqu'en limite de commune,
- RD 17 Boulevard des Poilus, Avenue des Ecoles Militaires St Cyr et St Maixent, et,
- RD 17 Route d'Éguilles à partir du carrefour giratoire avec la route de Berre jusque limite de commune,
- RD 18 Avenue Célestin Bressier en partie, Route de LOQUI
- RD 59 Avenue André Ampère, Rue Claude Nicolas Ledoux,
- RD 63 Avenue du Colonel Maurice Bellec,
- RD 63c Route des Finchinats
- RD 64 Route de Galice, Route de Roquefavour,
- RD 65 Chemin du Petit Barthélemy, Rue de la Figuière, Avenue du Club Hippique, Avenue du Camp de Menthe, Petite Route des Milles, Avenue Célestin Bressier en partie, Boulevard Général Paul Angenot, Route du Petit Moulin, Rue du Lieutenant Parayre,
- RD 65a Rue Marcellin Berthelot,
- RD 65c Route de la Tour d'Arbois,
- RD 65d Route de la Tour d'Arbois,
- RD 543 Route d'Apt,

Pour l'ensemble de ces voies la demande de permission de voirie, ou d'accord technique doit être adressé au service gestionnaire ci-après :

SEER (Service Entretien et Exploitation des Routes)
Tel 04.13.31.54.55 ou 54.52
Fax 04.13.31.54.61

Ce service est placé sous l'autorité de la Direction des Routes du Conseil Général
(Arrondissement d'Aix-en-Provence)
20, Avenue de Tübingen.- 13098 AIX EN PROVENCE
Tel 04.13.31.54.00

Les réglementations de circulation et ou de stationnement (appelées aussi Polices de roulage) sur ces voies sont de la compétence de ce service
sauf pour les parties des chantiers situés en agglomération (compétence Ville)

.2 Voies relevant de la compétence de l'Etat :

- RN 296 Avenue de la 1^{ère} Division Française Libre,
- Autoroute A 51

Pour l'ensemble de ces voies la demande de permission de voirie ou d'accord technique doit être adressé au service gestionnaire ci-après :

-DIR MED (Direction Méditerranée)
District Urbain
Chemin du Commandant MATTEI

Les réglementations de circulation et ou de stationnement (appelées aussi Polices de roulage) sur ces voies sont de la compétence de ce service

.3 Voies relevant de la compétence de la Communauté du Pays d'AIX :

(Classées par ordre alphabétique)

- Rue Louis ARMAND
- Rue Victor BALTARD
- Rue BEAUVOISIN
- Rue Pierre BERTHIER
- Rue Henri BESSEMER
- Rue Arnaud BORILLI
- Rue Georges CLAUDE
- Rue Auguste COMTE
- Rue Henry DELAUNAY
- Rue Pierre DUHEM
- Rue Guillaume DU VAIR (entre le chemin de la PIOLINE et le BD Paul ANGENOT)
- Rue Gustave EIFFEL
- Rue Albert EINSTEIN
- Impasse Eugène FREYSSINET
- Rue Jean de GUIRAMAND
- Rue François HENNEBIQUE
- Rue Frédéric JOLIOT
- Rue Paul LANGEVIN
- Rue Pierre Simon LAPLACE
- Rue Famille LAURENS
- Rue Antoine LAVOISIER
- Rue Pierre LEYDET
- Rue Mayor de MONTRICHER
- Rue des Frères PERRET
- Rue Jean PERRIN
- Chemin de la PIOLINE
- Allée des PLATANES
- Rue Richard TREVITHICK
- Rue Bastide de VERDACHE

Pour l'ensemble de ces voies la demande de permission de voirie ou d'accord technique doit être adressé au service gestionnaire ci-après :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE

Hôtel de BOADES
8, place Jeanne d'ARC
-CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex 1
Tél : 04.88.78.10.20 Monsieur PONS
Fax : 04.88.78.10.18

Les réglementations de circulation et ou de stationnement (appelées aussi Polices de roulage) sur ces voies sont de la compétence de la Direction Gestion Voirie de la Ville d'Aix en Provence.

Dernière mise à jour le 19/08/2013